

Mairie de Malataverne

Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du mercredi 25 mars 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 25 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Procurations : 1

Absents excusés : 1 absents non excusés : 0

Date de la convocation : le 20 mars 2026

Etaient Présents : ALLIEZ-EYGUESIER Véronique, DURAND-ESPIC David, MAGNAC Virginie, DELAHAYE Laurent, FLORIT Aude, BOURGEOIS Ludovic, PASTOUREL Hélène, GUALANO Nicolas, LERMYTTE Céline, ROUVEURE Pascal, EL AROUSSI Amal, BRESSON Bernard, COURBIERE Marcelina, BOURRET Thierry, GUITTON-GLEIZE Aurélie, COMPANY Ludovic, FROMENT Adrien, PESSEMESE Justine.

Monsieur Sergen ATICI donne pouvoir à Monsieur Adrien FROMENT

Absents excusés : Monsieur Sergen ATICI

Secrétaire de séance : Aude FLORIT

Monsieur Pascal ROUVEURE arrive en séance à 19h03

Monsieur Ludovic BOURGEOIS arrive en séance à 19H07

1-26- 14 – Commission d'Appel d'offres (CAO) – Election des membres

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Monsieur Adrien FROMENT indique qu'il souhaite faire partie de la CAO sans pour autant présenter de liste. Madame le Maire présente sa liste à savoir en titulaire

- Membre de droit Véronique ALLIEZ-EYGUESIER
- David DURAND-ESPIC,
- Virginie MAGNAC,
- Céline LERMYTTE

En suppléant :

- Bernard BRESSON
- Ludovic BOURGEOIS
- Laurent DELAHAYE

Étape 1 : calcul avec application du "plus fort reste"

- Majorité : $16 \times 84,2 \% \approx 2,53$ (16/19 conseillers soit 84,2 %)
- Opposition : $3 \times 15,8 \% \approx 0,47$ (3/19 conseillers soit 15,8%)

Étape 2 : attribution des sièges

1. On prend la partie entière :
 - Majorité = **2 sièges**
 - Opposition = **0 siège**
2. Il reste **1 siège à attribuer**

On regarde le "reste" :

- Majorité : 0,53
- Opposition : 0,47

Le troisième siège revient à la majorité.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Madame le Maire, présidente de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent à la majorité (3 abstentions - 16 pour):

- MM. et M^{mes} David DURAND-ESPIC, Virginie MAGNAC, Céline LERMYTTE membres titulaires,
- MM. et M^{mes} Bernard BRESSON, Ludovic BOURGEOIS, Laurent DELAHAYE membres suppléants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 25 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.
Affiché le : 25 mars 2026

Le Maire,
Véronique ALLIEZ-EYGUESIER

